



Convention relative aux  
droits de l'enfant

Distr.  
GENERALE

CRC/C/SR.398 \*  
11 novembre 1997

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

---

COMITE DES DROITS DE L'ENFANT

Quinzième session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 398ème SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le vendredi 6 juin 1997, à 12 heures

Présidente : Mlle MASON

SOMMAIRE

ADOPTION DU RAPPORT DU COMITE SUR SA QUINZIEME SESSION

CLOTURE DE LA SESSION

---

\*Il n'a pas été établi de compte rendu analytique pour les 393ème à 397ème séances.

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un memorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications éventuelles aux comptes rendus des séances de la présente session seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la clôture de la session.

La séance est ouverte à 12 h 15.

ADOPTION DU RAPPORT DU COMITE SUR SA QUINZIEME SESSION (CRC/C/66)

1. La PRESIDENTE invite le Rapporteur, Mme Mboi, à présenter le projet de rapport du Comité sur sa quinzième session (CRC/C/66) en vue de son adoption.

2. Mme MBOI (Rapporteur), présentant le projet de rapport du Comité sur sa quinzième session (CRC/C/66), passe brièvement en revue ses principaux chapitres : questions d'organisation et questions connexes, rapports présentés par les Etats parties en application de l'article 44 de la Convention et aperçu général des autres activités du Comité. Dans le cadre de ce dernier chapitre, l'accent est mis sur la coopération avec les Nations Unies et d'autres organismes compétents, le suivi du débat général sur l'enfant et les médias et le futur débat thématique sur les droits des enfants handicapés.

3. La PRESIDENTE invite le Comité à adopter les observations finales concernant les rapports qu'il a examinés à sa quinzième session et qui font partie intégrante du chapitre II du rapport.

Rapport initial de Cuba (CRC/C/8/Add.30)

4. Mme MBOI (Rapporteur) présente le projet d'observations finales du Comité sur le rapport initial de Cuba (CRC/C/15/Add.72).

5. Les observations finales sur le rapport initial de Cuba sont adoptées.

Rapport initial du Ghana (CRC/C/3/Add.39)

6. Mme MBOI (Rapporteur) présente le projet d'observations finales du Comité sur le rapport initial du Ghana (CRC/C/15/Add.73).

7. Les observations finales sur le rapport initial du Ghana sont adoptées.

Rapport initial du Bangladesh (CRC/C/3/Add.38)

8. Mme MBOI (Rapporteur) présente le projet d'observations finales du Comité sur le rapport initial du Bangladesh (CRC/C/15/Add.74).

9. Les observations finales sur le rapport initial du Bangladesh sont adoptées.

Rapport initial du Paraguay (CRC/C/Add.17 et CRC/C/3/Add.47)

10. Mme MBOI (Rapporteur) présente le projet d'observations finales du Comité sur le rapport initial du Paraguay (CRC/C/15/Add.75).

11. Les observations finales sur le rapport initial du Paraguay sont adoptées.

Rapport initial de l'Algérie (CRC/C/28/Add.4)

12. Mme MBOI (Rapporteur) présente le projet d'observations finales du Comité sur le rapport initial de l'Algérie (CRC/C/15/Add.76).

13. Les observations finales sur le rapport initial de l'Algérie sont adoptées.

Rapport initial de l'Azerbaïdjan (CRC/C/11/Add.8)

14. Mme MBOI (Rapporteur) présente le projet d'observations finales du Comité sur le rapport initial de l'Azerbaïdjan (CRC/C/15/Add.77).

15. Les observations finales sur le rapport initial de l'Azerbaïdjan sont adoptées.

16. La PRESIDENTE dit qu'en l'absence d'objections, elle considérera que le Comité approuve le projet de rapport sur sa quinzième session (CRC/C/66).

17. Il en est ainsi décidé.

CLOTURE DE LA SESSION

18. La PRESIDENTE, après un échange de compliments, prononce la clôture de la quinzième session du Comité des droits de l'enfant.

La séance est levée à 13 h 10.

-----